COMPTES RENDUS HEBDOMADAIRES DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE D'AGRICULTURE DE FRANCE

(MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE)

PRÉSENTÉS

PAR LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

TOME QUARANTIÈME

ANNÉE 1954

N° 11. — Séance du 2 Juin 1954
(tenue au château d'Harcourt)

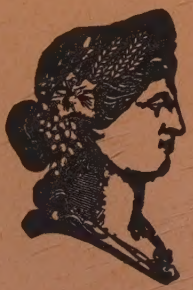

PARIS

ACADÉMIE D'AGRICULTURE DE FRANCE

18, RUE DE BELLECHASSE, 18

(7e Arrt) — Invalides : 10-37

La Bibliothèque de l'Académie d'Agriculture est ouverte tous les jours, de 14 heures à 17 heures, sauf le samedi. Le Bibliothécaire se tient à la disposition des lecteurs et chercheurs autorisés qui devront se présenter à lui pour y avoir accès.

L'Académie d'Agriculture de France

Son rôle, ses travaux

L'Académie d'Agriculture de France, instituée sous Louis XV, a été reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 23 août 1878 de M. le Président de la République Française.

Elle s'honore d'avoir, dans le passé, compté dans son sein, à côté des praticiens les plus éminents de l'agriculture française, de grands savants comme Pasteur, Boussingault, Dumas, Chevreul, Deherain, Schlœsing, de Vilmorin, Dechambre, de Candolle, Mathieu de Dombasle, Hickel, Bouvier et tant d'autres aujourd'hui disparus.

Elle a pour mission d'étudier les questions se rattachant à la production agricole ainsi qu'à l'économie rurale et d'éclairer le Gouvernement sur tout ce qui intéresse le progrès et le développement de l'agriculture.

Il n'est pas de problèmes concernant l'agriculture qu'elle n'ait, à l'heure actuelle, abordés ; même aux heures les plus sombres de notre histoire son activité ne s'est jamais ralentie.

***

Les questions de technique agricole (agriculture, art vétérinaire, zootechnie, sylviculture, génie rural, chimie, histoire naturelle, entomologie, etc...), ainsi que les problèmes de politique générale agricole et d'économie rurale sont, au cours de séances hebdomadaires publiques, exposés par ses membres les plus qualifiés.

L'Académie ne se borne pas à des études théoriques. Elle a, dans le domaine forestier d'Harcourt (Eure) qui lui a été légué par un de ses membres, poursuivi depuis un siècle l'acclimatation ainsi que l'étude de nombreuses essences forestières métropolitaines, européennes ou exotiques.

Par l'abondance et la variété des sujets traités, par l'objectivité et le sens des réalités qui président aux discussions, les travaux de l'Académie constituent une documentation unique en matière agricole et une mise au point permanente de toutes les questions intéressant l'économie rurale.

(*Suite page III*)

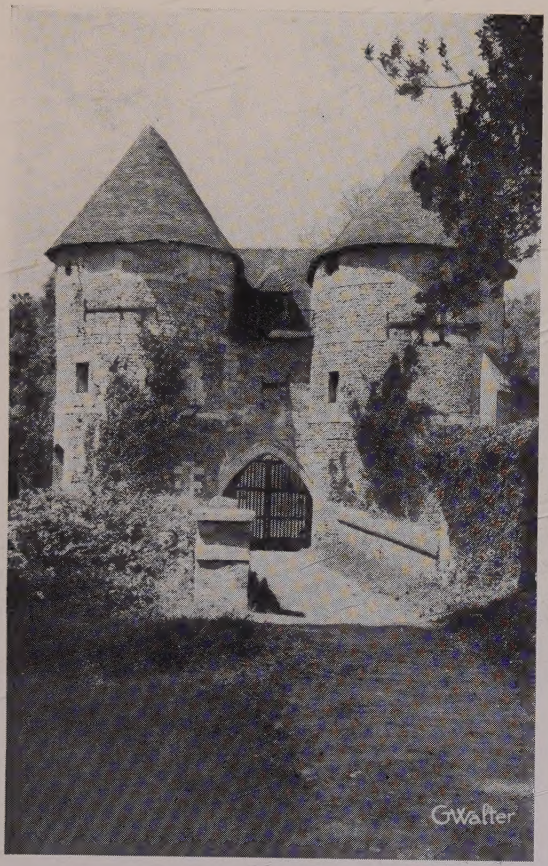

Le Chateau d'Harcourt
Entrée de l'enceinte fortifiée

Le Chateau d'Harcourt
Façade sur l'intérieur de l'enceinte

SÉANCE DU 2 JUIN 1954

(au château d'Harcourt)

Présidence de M. ROGER GRAND

Le 2 juin 1954, l'Académie d'Agriculture a tenu séance au château d'Harcourt, dans le domaine qui lui appartient.

Étaient présents 28 membres et correspondants de la Compagnie, auxquels se joignaient un certain nombre de personnalités représentant les autorités locales, les Services officiels de l'Agriculture (Administration centrale, Eaux et Forêts, Génie rural, Services agricoles) ainsi que les groupements professionnels d'agriculture et de sylviculture.

Après une visite organisée dans la forêt du domaine, sous la direction de M. Guinier, la réunion d'usage a été tenue sous la présidence de M. Roger Grand et a comporté deux communications.

LE CHATEAU ET LA SEIGNEURIE D'HARCOURT, EN NORMANDIE

Aperçu historique

par

ROGER GRAND

professeur honoraire à l'École des Chartes, président de l'Académie

MESDAMES,
MESSIEURS,
MES CHERS CONFRÈRES,

Parlant entre ces murs vénérables chargés de six siècles d'histoire vécue, auxquels il faut ajouter les souvenirs hérités par leurs maîtres de quatre autres siècles antérieurs qui n'eurent probablement pour témoins que les classiques donjons de bois, retranchements de terre et « plessis » de palissades entrelacées, parfois assis sur des bases de gros blocs frustes, qui furent la fortification commune au nord de la Loire pendant les premiers temps du Moyen Age, j'avais d'abord songé à laisser courir mon imagination et à vous apporter en une sorte de conte romancé l'écho direct des ombres qui ne peuvent manquer de hanter chaque nuit les grandes salles vides et sonores de ce château.

Il y a quelque cent ans, nos grands-pères romantiques n'eussent pas manqué de leur prendre à votre intention de sensationnelles *interviews*. Hélas! notre âge de la désintégration de l'atome ne permet plus de si merveilleux reportages.

Ainsi, obligé de retomber sur terre, votre président n'a eu d'autre ressource que de délaisser pour un temps le hoyau ou le sécateur et de prendre ses besicles, sa plume et ses fiches de scrupuleux chartiste afin de dépouiller à votre intention les quatre énormes in-folio de l'*Histoire généalogique de la maison de Harcourt*, par messire Gilles-André de La Roque, chevalier, sieur de la Loutière, dont deux tomes de récit et deux de preuves, publiée en 1662, à Paris, à l'enseigne des Cigognes.

Ce n'est pas, croyez-le, une petite ni très réjouissante entreprise : l'ouvrage totalise 4.500 pages mesurant 35 centimètres de haut sur 22 de large et contenant 60 lignes à la page, soit quelque 270.000 lignes, serrées, compactes, sans alinéas ni, pour ainsi dire, de ponctuation.

Rassurez-vous : je me garderai de vous en imposer ni, bien entendu, la lecture, qui nous retiendrait ici jusqu'au printemps prochain, ni même un résumé, fût-il sommaire, qui vous paraîtrait monotone et terriblement ennuyeux.

Non; mais de ce magma indigeste et, au demeurant, fort mal écrit, œuvre d'un esprit médiocre, manquant de méthode et de clarté, incapable de dominer et même d'ordonner son sujet, préoccupé surtout de flagorner ceux qui le paient, toutefois travailleur consciencieux et diligent chercheur, je me suis efforcé d'extraire la substantifique moelle et d'en faire connaître l'essentiel sous la forme d'un certain nombre de faits, souvent brillants, parfois sanglants, et de renseignements curieux ou touchants sur l'histoire de cette maison d'Harcourt dont notre Compagnie a, pour ainsi dire, assumé la tâche de continuer l'illustration, sur un autre plan, mais dans le même intérêt du pays.

C'est aux documents visés ou reproduits par La Roque que ces quelques notes se réfèrent, sauf indication contraire.

Pauvre bouquet de fleurs desséchées qu'en ce jour où nous célébrons l'heureux achèvement d'une restauration difficile, qui garantit l'avenir, nous offrirons, si vous le voulez bien, aux bons artisans de la renaissance quasi inespérée, mais riche de promesses, de notre seigneurie millénaire réduite aux proportions modestes qui conviennent peut-être mieux, somme toute, à nos mœurs démocratiques.

Puisse cette succession de quelques brèves évocations rendre plus vivants, à vos yeux, ces vieilles pierres et ce parc qui en ont été souvent l'impassible cadre !

***

Au début, notre histoire s'enveloppe de légende. N'est-ce pas très bien que, mille ans en arrière, une buée vaporeuse flotte autour d'une naissance et permette à l'imagination des suppositions flatteuses ou poétiques?

Cela commence presque à la façon d'un conte des *Mille et une nuits*.

Il était une fois, peu après le temps où la reine Berthe filait, quelques fils de famille, perdus dans la brume des fjords scandinaves, qui désiraient échanger la pénurie de foyers paternels où surabondaient les bouches à nourrir pour la richesse de ces terres occidentales dont d'autres avant eux étaient revenus raconter les trésors, la douceur et l'attrait.

Ayant choisi pour chef le plus vaillant et le plus sage d'entre eux, Rollon, ces grands vikings blonds partent et abordent bientôt en une baie neustrienne qui fut depuis appelée Harfleur. C'était vers l'an 876.

Ils apportaient courage, vigueur, ardeur au travail de la terre et à la navigation, goût de l'initiative, de l'aventure et aussi un mode d'atteler les animaux de trait encore inconnu du monde occidental et gage de progrès économiques rapides.

Mais ils n'amenaient pas ou que trop peu de femmes.

L'un des principaux compagnons de Rollon était un certain Besnard ou Bernard, dit le Danois, qui fut la tige primitive de la famille d'Harcourt. (*Haricuria* ou *Harecurtis* : la haute ou la libre, la noble cour, suivant les diverses interprétations. Ou mieux, peut-être, en suivant la forme donnée par Orderic Vital : *Harolficurte*, la cour d'Harolfus.)

On sait comment, au traité de Saint-Clair-sur-Epte, en 911, Charles le Simple céda à Rollon la Neustrie et sa propre fille. Rollon se fit baptiser avec tous les siens en 912 et, sous son bienfaisant gouvernement, la Normandie, comme on appela désormais la Neustrie, devint la plus riche et la plus heureuse contrée de France.

Quatre-vingts ans passèrent. Bernard le Danois avait fait souche. Avec quelle partenaire? Mystère. Un nommé Torf était né de son sang et bientôt l'amitié fidèle qui ne cessait d'unir sa maison à celle de Rollon, représentée alors par son second descendant Richard Ier, allait lui offrir l'occasion de devenir son beau-frère à la suite d'une aventure sentimentale rapportée par l'historiographe-poète Robert Wace, qui écrivait au siècle suivant son célèbre Roman de Rou.

La voici dans toute la savoureuse ingénuité du texte primitif. On sait que le langage réaliste de nos pères du Moyen Age ne craignait pas le mot. La pruderie est une hypocrisie des temps modernes.

Dudeline si fut sa femme (de Torf)
Belle de corps et bonne d'ame
Et de la maniere comment
Je vous diray briefvement
. . . . . .
Le duc Richard pour lors vivoit
A sa plaisance comme il vouloit
. . . . . .
En ville qui s'est renommée
Sècheville ainsi nommée,
Son Forestier y demeuroit,
Qui moult plaisante femme avoit.
Elle se nommoit Sanufrie
Ainsi que l'histoire publie.

Le Duc à son mary demande,
Non point prie, mais il commande:
« Ameine-moy pour mon désir
Ta femme qui m'est à plaisir.
Piecha chose ne desiray
De jouïr de si belle Dame
Tout par amour sans crainte d'ame. »

A l'heure véritablement
Le Forestier fut moult dolent
Le dire a sa femme fouyt,
Mais d'elle fut fort resjouy,
Pour ce qu'elle avoit trois sœurs.
Requises estoient de plusieurs.
Elle dit bien à son mary:
« Ne vous soucies, mon amy,
Ma sœur Gonnor, qui est très belle,
Tant douce et si sage pucelle,
En lieu de moy l'ameneray,
A son lit coucher la fairay;
Si secrètement se faira
Que personne ne le sçaura. »
Le Duc si cuidant fermement
Avoir eu véritablement
La femme de son Forestier
Mais ne luy en fut nul mestier,
Car iceluy si n'est pas sage
Qui connoist femme en mariage.

Gonnor il prinst fort en amour.
Tant luy plaisoit de jour en jour
Qu'ensemble eut filles et fils.
En eurent le nombre de six.

L'un des fils Robert se nommoit.
Prélat de Rouen ne pouvoit
Estre, car luy fut intimé
Qu'il n'estoit point légitimé
Tout ainsi bien légèrement
Il fait faire le sacrement
Du mariage d'entre eux deux
Dont après ils furent joyeux.
Sous drap les enfans furent mis
Le tout ainsi qu'il est requis.
Leur fils Robert par ce moyen
Fut archevesque de Rouen.
Ainsi Gonnor si fut Duchesse
Et de ses deux sœurs grant maitresse,
Douce, humble, prudente et fine
Car sa bonne sœur Dudeline
Par elle si fut mariée.
Au bon Turluphus l'a donnée
etc.

Sous son allure un peu osée, cette histoire a l'intention d'être très morale. C'est ce que met en évidence une autre chronique rapportant la même tradition, mais cette fois en prose et qui montre le duc Richard, au matin, remerciant Dieu de l'heureuse méprise qui, sans le priver d'aucun charme, lui avait évité le crime d'adultère, alors que sa faute, à lui veuf, avec une jeune fille encore libre, ne violant nul serment ni les droits de personne, rentrait dans une catégorie de péchés bien plus pardonnables.

Ces femmes normandes du x^e^ siècle étaient, il faut le proclamer bien haut, des parangons de fidélité conjugale. Déjà, dans la vieillesse de Bernard le Danois, le roi de France étant venu à Rouen passer trois mois, un de ses chevaliers lui aurait dit : « Sire, notre ami Bernard est désormais bien vieux, mais il peut vous donner encore de la peine à l'occasion. Renvoyez-le donc de Normandie dans son pays d'origine et daignez m'attribuer sa terre et sa femme. »

Le roi ayant accédé à cette étrange demande, les camarades du chevalier ne manquèrent pas de lui en faire de semblables, auxquelles le souverain répondait de même favorablement; mais « à terme, disait-il, quand j'aurai quitté la Normandie ».

Les femmes furent outrées d'un si singulier trafic et déclarèrent qu'elles « s'enfuyroint et noieroint en la mer plutost que ainsi lessassent leurs marys ».

Une maison fondée sous de si heureux auspices ne pouvait que prospérer rapidement, à l'instar de la Normandie elle-même.

« C'est le plus plantureux païs du monde; ... là sont les riches marchands, les riches laboureurs dont le seigneur de la Seine se peut ayder... »

En 1066, Robert de Harcourt accompagne le duc Guillaume le Bâtard à la conquête de l'Angleterre. Après s'être taillé en territoire britannique de grandes seigneuries, comme celles qui deviendront les comtés de Warwick, de Montgomery et de Leicester, il est tué à la bataille de Douvres en 1068.

Il inaugurait la série des quinze membres de la famille d'Harcourt qui devaient périr de mort violente entre le xi^e^ et le xvii^e^ siècle, la plupart en luttant contre les Anglais ou leurs alliés.

Je ne puis résister au désir de vous lire la phrase où La Roque entend glorifier leur mémoire. Elle est si caractéristique de la grandiloquence des généalogistes stipendiés et tellement dans l'esprit du siècle de Louis XIV, où elle fut écrite et imprimée!

« Nous croirions, dit-il, faire une injustice à la réputation que ces

héros se sont acquise si nous ne faisions voir que leur trop grande générosité les a souvent portés à trouver leur repos au lit d'honneur que la plupart des grandes ames recherchent avec tant de travail et avec tant de peine; car il n'y a personne qui ne sache que, tous les hommes estans faits sur le modelle de celuy qui le premier sortit des mains de Dieu, il n'y a que la seule vertu qui les distingue : ceux qui ont ces belles marques ayans un sang épuré qui abonde en esprits de feu et qui paroist avec bien plus d'éclat et de pompe dans les ames nobles que dans celles qui sont destinées aux arts méchaniques et qui ont un sang fait des sueurs que les Élémens et la sérosité de la Nature leur distribuent... »

Mieux que toute phrase les faits montrent la valeur et le rang de ceux qui nous précédèrent en ces lieux et dont le renom est sans doute dû à quelque chose de plus et de mieux qu'à ce « sang épuré abondant en esprits de feu » que le hasard de la naissance aurait mis en leurs veines.

***

Bien entendu, ils furent aux Croisades.

Robert, comte de Leicester, perdit la vie à Saint-Jean-d'Acre en 1190. Au siècle suivant, Jean III accompagna saint Louis dans toutes ses entreprises contre les infidèles. D'abord, contre les Albigeois, puis à la croisade malheureuse d'Égypte, où il fut fait prisonnier — et il le resta sept ans — en même temps que le roi. Celui-ci le tenait en particulière estime et l'avait surnommé le Prud'homme. C'est ce Jean d'Harcourt qui, sur le conseil de sa pieuse femme, Alix de Brabant, belle-sœur du roi, « dame excellente en beauté et pudicité », dit avec componction la chronique, fit construire en six ans l'église et le prieuré du Parc qui se trouvaient jadis de l'autre côté du bois. Les travaux avaient été terminés en 1263 et douze religieux augustins, sous la conduite d'un prieur, y furent installés.

Un magnifique clocher surmontait le chœur. Il renfermait trois cloches, « la plus belle sonnerie de France pour trois cloches », disait-on au XVII[e] siècle, qui les y voyait encore appendues. Elles ont été depuis lors transportées dans le clocher de la cathédrale d'Évreux. Jean y fit enterrer sa femme . C'était un homme d'une belle vitalité. Il avait alors près de 80 ans, ce qui ne l'empêcha pas de rester veuf treize années avant d'aller rejoindre son épouse dans le beau tombeau que l'un de leurs fils, Guy, évêque de Lisieux, fit élever pour eux, en 1288, en cette chapelle du Parc d'Harcourt.

Ce prieuré devint pour toute la région un asile de repos et de charité, dont l'accueil fut ainsi chanté par un ancien versificateur resté anonyme :

Les bons frères ne sont pas négligens,
Mais curieux de tous et dilligens
A les servir, chacun en son office,
Tant qu'il n'en parte personne mal-content,
Hiver, esté ne aucun autre temps,
S'il n'est trop fier et remply de malice.

Un autre de ses fils, Raoul, avait fait carrière dans les ordres. Devenu archidiacre et chambellan du roi Philippe le Bel, il fonda en 1280, près de l'Université de Paris, le célèbre collège d'Harcourt, aujourd'hui le lycée Saint-Louis.

Les vers suivants du même anonyme montreront la renommée de son savoir :

Raoul cinquiesme fut moult scientifique,
Des droits et sceu et conneu la pratique.
Grand orateur, plein de philosofie.

Quant à l'aîné d'une si brillante lignée, Jean, son existence fut plutôt mouvementée. Maréchal et amiral de France, il combattit les Anglais, les Flamands, le roi d'Aragon, qu'il aurait blessé mortellement au siège de Gérone; puis, d'Aragon il passa au Proche-Orient, échoua devant Rhodes et revint mourir en France en 1302.

Surnommé « le Preux », et dans un texte latin qualifié de *miles strenuissimus*, il ne faisait pas bon avoir des démêlés avec lui. L'aventure de 1286, rapportée par la *Chronique normande* de Richard Macé, n'est pas seulement pittoresque, elle est extrêmement intéressante pour l'histoire des institutions, car, survenant après l'ordonnance de saint Louis qui abolissait le duel judiciaire comme mode de preuve, elle montre une fois de plus que les mœurs sont plus fortes que la législation. « On ne fait pas le droit; il se fait », selon la célèbre formule de Portalis.

La voici dans toute sa saveur :

Au temps du Roy Philippe le Bel, après que le Chevalier au Vert Lion eut conquis le Roiaume d'Aragon il y eut grande discention, c'est à sçavoir le sire de Harecourt et le chambellan de Tancarville, pour cause d'un moulin et à prendre la possession eut grand débat, le Tort [il était boiteux] de Harecourt, luy et quarante de ses gens, battit et désarma les gens dudit chambellan de Tancarville et par force il eut la possession dudit moulin. Quand le chambellan de Tancarville sceut que ses gens estoient villenez, il fit semondre [convoquer] ses gens et ses amis et vint amener à bien trois cents hommes armez à Lillebonne où estoient le sire de Harecourt et le Tort son frère. Là vint courir le Chambellan qui cria au seigneur de Harecourt : *Que qui luy ouvriroit le ventre, on y trouveroit une fourche à fient* (fumier) ».

Le sire de Harecourt le desmentit et là y eut grant assaut, car le seigneur de Harecourt assis aux barrières avec ses gens et bien se deffendirent et eut gens tuez de part et d'autre.

Le Roy oyt parler de ce descord; si les envoia adiourner par messire Enguerrand de Marigny à comparoir devant luy, où advint, comme ainsy ils alloient en Court, le sire de Harecourt trouva le Chambellan qui pissoit. Le sire de Harecourt luy courut sus et luy creva un œil et puis s'en retourna à ses gens.

Quand le Chambellan fut guéry, il alla devers le Roy et appella de gage le sire de Harecourt. Monsieur Charles de Valois, le frère du Roy, aimoit moult ledit sire de Harecourt et le plégea [cautionna], et vint en Court messire Enguerrand de Marigny, grant conseiller du Roy, qui dist que le sire de Harecourt avoit fait trahison. Monsieur Charles dit que non. Messire Enguerrand de Marigny desmentit Monsieur Charles, dont après le comparut si chier qu'il en fut pendu, combien qu'il fust preudhomme.

La bataille fut adiugée et vint le sire de Harecourt au champ armé de fleurs de lis et se combattèrent ces deux barons très fièrement. Le Roy d'Angleterre et le Roy de Navarre, qui là estoient présents, prièrent au Roy de France que la bataille cessast et que dommage seroit se deux si vaillans hommes comme ils estoient s'entretuoient. Donc fut crié : « Ho ! » par le Roy de France et furent tous deux faits comtes et par lesdits Roys fut la paix faite d'eux deux. Ce fut environ l'an mil trois cents.

Tel est ce remarquable exemple de la longue et officielle survivance du duel judiciaire aux impératives ordonnances d'abolition de saint Louis.

Toutefois, un arrêt du Parlement intervint, pour plus de justice, à la Toussaint de 1286, qui interdisait formellement toute reprise de l'affaire entre Harcourt et Tancarville, condamnait Harcourt à faire amende honorable, pour avoir exercé une vengeance qui avait manifestement excédé l'offense, et ses gens, pour avoir mutilé si cruellement Tancarville, aux pèlerinages expiatoires suivants : Harcourt devait aller à Notre-Dame de Boulogne, à Saint-Thibaut et à Notre-Dame du Puy; celui qui avait crevé l'œil du Chambellan, à Chypre; celui qui l'avait blessé à la jambe, à Saint-Nicolas du Port, au duché du Bar; enfin celui qui l'avait seulement frappé, à Notre-Dame de Chartres. Et chacun des condamnés à ces pèlerinages forcés devait venir, lors d'une session ultérieure du Parlement, plus ou moins rapprochée suivant la longueur du voyage ordonné, apporter la preuve de son accomplissement.

Il se dégage du récit précédent que la rancune de Charles de Valois fut à long effet, puisque c'est seulement en 1315, sous Louis le Hutin, qu'eut lieu le scandaleux procès d'Enguerrand et l'exécution ignominieuse de cet

ancien conseiller intime de Philippe le Bel, dont la cause première remonte, on le voit, à l'échauffourée de Lillebonne.

De cet incident exemplaire, retenons aussi pour l'histoire d'Harcourt l'extrême faveur de la famille royale, qu'on explique par l'amitié personnelle de Philippe le Bel à l'égard du sire d'Harcourt, en souvenir de leur affection d'enfance, au temps de Charles de Valois, dont Jean III avait été le compagnon de guerre, notamment en Sicile. La conséquence en fut la promesse verbale de reconnaissance du titre de comte d'Harcourt, qui ne sera toutefois officiellement réalisée qu'en mars 1339 par lettres patentes de Philippe de Valois, datées de Vincennes. Dès lors, les comtes d'Harcourt auront rang de pairs du royaume et siégeront à la Cour, aux armées, dans toutes les cérémonies solennelles (sacres, baptêmes ou mariages d'enfants royaux, banquets, cortèges, etc.), parmi les princes.

Ils sont même reconnus formellement par cet acte de 1339 comme étant de sang royal *ex Francorum regia stirpe oriundi*, allusion au mariage de Jean III avec Alix de Brabant, belle-sœur du roi Philippe le Hardi, qui sera confirmé par celui de Jean V avec Catherine de Bourbon, belle-sœur du dauphin, le futur Charles V.

Un éclatant témoignage de ce prestige ressort de l'incident qui marquera, en 1439, l'entrée officielle d'un Jean d'Harcourt, nommé archevêque de Narbonne, dans cette ville. Le vicomte de Narbonne tint en main la mule du prélat et conduisit ce dernier jusqu'au palais des vicomtes de Narbonne; mais il déclara bien haut que c'était uniquement parce que le nouvel archevêque « estoit de sang royal ».

En 1329, Isabeau de Parthenay, pour lors dame d'Harcourt, en l'absence de son époux qui guerroyait au loin avec le roi, s'était trouvée bien embarrassée, nous dit l'*Histoire des évêques du Mans*, lors de l'intronisation de Michel Brarèse.

Les comtes d'Harcourt étaient seigneurs de Montfort-le-Rotrou et de Gauville, qui relevaient de la mense épiscopale. A ce titre, ils devaient, à chaque nouvelle installation, des services consistant à porter l'évêque au-dessus de la foule jusqu'en la salle du festin, à lui présenter l'aiguière et le bassin d'argent — qui restait leur propriété — pour les ablutions précédant le repas, à lui offrir la redevance féodale, comme toujours plus symbolique que foncière, d'un poussin blanc et de quelques poires « de Saint-Rieul » en signe de foi et hommage. La prestation de celui-ci ne laissait pas d'être gênante pour une vassale, surtout à l'égard d'un suzerain ecclésiastique, puisqu'elle comportait, outre la mise à genoux, les mains dans les mains, le baiser sur la bouche. Isabeau s'en tira en mandatant son cousin, Pierre de Flouray, pour s'acquitter de tout cela à sa place et en son nom.

***

On me dira peut-être : « Et le château, vous n'en parlez donc pas ? »

J'en conviens.

L'excuse est péremptoire : jusqu'à l'époque où nous voici arrivés, nous n'en savons rien. Aucune mention, autre qu'un nom, dans aucun texte. Le XIVe siècle seul, avec son constant cliquetis d'armes et ses belles « apertises » de capitaines, qui faisaient le bonheur d'un chroniqueur comme Froissart et le malheur des « povres laboureurs » du plat pays, nous offrira des faits et des documents indirects à quoi raccrocher des hypothèses archéologiques dignes d'examen.

Auparavant, nul fait d'armes dont le siège de la seigneurie paraisse avoir été le théâtre. Ainsi que dans la grande majorité des cas, avec peut-être quelques exceptions concernant des sites stratégiques très importants du domaine royal, la construction militaire, au nord de la Loire — je l'ai déjà indiqué — resta fidèle à l'architecture de bois — surtout chez les nobles de Normandie, dont beaucoup descendaient des conquérants nor-

diques du IXe siècle — et réfractaire à l'emploi de fortifications de pierre jusqu'au XIIIe siècle.

Et comme le XIIIe siècle, somme toute assez paisible à l'intérieur du royaume, laissa dans l'ensemble du pays en un grand abandon les systèmes de défense, ce n'est bien souvent qu'avec le XIVe que les hostilités, se généralisant progressivement, amèneront peu à peu les seigneurs à changer leurs habitudes et à construire des châteaux de pierre, *castella nova*, châteaux neufs — selon le toponyme si répandu alors — moins vulnérables à l'incendie et dont les croisades leur avaient offert et appris à édifier des modèles accomplis, comme le fameux Krak des chevaliers, en Syrie.

Quoi qu'il en soit, dans ce qui reste visible aujourd'hui de l'enceinte circulaire, si curieuse, et des tours ou autres bâtiments d'Harcourt, rien, sauf, probablement, le plan et, peut-être, le fossé et des bases de circonvallation, ne me paraît antérieur à la fin du XIIIe ou au début du XIVe siècle.

En revanche, je serais très porté à attribuer à cette époque la porte de l'Est, qui n'avait pas encore de pont-levis à bascule, lequel apparaît au XIVe et que défendait seulement, derrière les lourds vantaux du portail, une forte herse s'abattant du premier étage pour barrer le couloir d'accès. Les tours flanquant cette porte, du même type que les autres dont il subsiste des restes autour de l'enceinte et trois exemplaires complets au grand corps de logis, avec leur appareil de petit moellon, lié à la hauteur de chaque étage par un rang de pierre de taille, sont tout à fait dans la façon du XIVe siècle.

Quant au bâtiment d'habitation actuel, il a été si souvent remanié, comme du reste, mais à un moindre degré, toute la fortification, par exemple, pour boucher des brèches après un siège, ou pour donner plus de logement et d'élévation, ou, plus tard, aux époques modernes, pour le rendre habitable selon les nouveaux goûts et usages, comme il arriva vers 1700 pour le bâtiment Nord, qui nous abrite, qu'il faudrait l'analyser avec soin, pas à pas et en détail, ce qui ne m'est pas possible aujourd'hui et lasserait sans aucun doute votre patience.

***

Jean le Tort, que nous avons vu l'un des principaux acteurs dans l'affaire du moulin de Lillebonne, ayant succédé à son père en 1302, mourut en 1326. Il laissait deux fils, Jean et Geoffroy.

Ici commence la période sans doute la plus pénible de notre histoire de France — au moins par son étendue dans le temps et dans l'espace — celle qu'on a coutume d'appeler la Guerre de Cent Ans.

Ici va commencer pour Harcourt une suite de tragiques crises de conscience, comme il s'en est produit plusieurs fois en notre pays, où les Français, le plus souvent de bonne foi et désireux de bien servir, s'interrogent sur leur devoir, le trouvant parfois plus difficile à connaître qu'à remplir.

La division s'installe au sein des familles. Les couronnes rivales d'Angleterre et de France font valoir des raisons de droit féodal spécieuses, appuyées par les légistes subtils de cette époque et bien aptes à troubler les esprits, surtout dans cette vieille province d'atavisme anglo-mornand.

Jean IV d'Harcourt, mari d'Isabeau de Parthenay, tient pour le roi de France. Son cadet, Geoffroy, pour le roi d'Angleterre, qu'il est allé rejoindre outre-mer, « car autrement, nous dit plaisamment Froissart, il eust esté en danger d'y perdre le moule du bonnet aussi bien qu'avoint fait les seigneurs de Bretaigne décapités à Paris l'an précédent ».

Il était même devenu maréchal de l'armée anglaise. Par une dramatique rencontre, il commandait à Crécy, alors que le chef de sa maison se battait avec la fleur de la chevalerie française dans l'armée du roi Philippe VI de Valois.

Froissart prétend que Geoffroy, voyant la bataille déjà perdue pour les Français après la défection en masse des archers génois, qui avait

creusé dans leurs rangs une brèche énorme où l'ennemi s'était engouffré, essaya de sauver son frère en lui faisant mander qu'il serait reçu en ami s'il voulait passer de son côté; mais qu'il ne put lui faire à temps parvenir ce message. Le comte fut tué « sur la place ainsi que le comte d'Aumale, son neveu ».

Cette funeste journée vit périr l'élite de la chevalerie française; Jean d'Harcourt est cité parmi les 11 « princes » dont les cadavres furent relevés avec celui du roi de Bohême. Il fut transporté et inhumé en la chapelle du prieuré du Parc.

Crécy a dû marquer une étape importante dans l'histoire architecturale de la forteresse d'Harcourt, qui fut sans doute fort abîmée, soit avant, soit après la bataille, car, la même année 1346, nous voyons Philippe VI de Valois dispenser « son féal et amé cousin » Jean V, comte d'Harcourt et d'Aumale, de l'aide à payer par ses hommes et vassaux « parce que leurs maisons avoint esté brûlées et que leurs biens avoint esté pillez par les ennemis du Royaume ».

Il ne serait guère croyable que le manoir du seigneur eût seul échappé au sac général du pays.

Je crois donc pouvoir penser que c'est aux années qui suivirent ces faits qu'il convient d'attribuer la construction ou la réfection de la plus grande partie de ce qui subsiste de l'enceinte fortifiée, dont au surplus les caractères correspondent bien à ceux de l'architecture militaire, à cette époque, en Normandie, et que je rappelle ainsi : diamètre, saillie et hauteur moyens, maçonnerie de petit moellon non appareillé, mais coupé par des lits de pierre de taille le renforçant et en assurant la liaison à la hauteur de chaque étage intérieur, entrée latérale surmontée d'un bâtiment de garde et de manœuvre, auquel le XV^e^ siècle ajoutera un vaste comble, avec chapelle éclairée par une grande fenêtre à meneaux gothiques, et de gros contreforts de consolidation à larmiers superposés, de saillie décroissante.

Le temps approche où l'accalmie provisoire survenue dans les entreprises guerrières, jointe au gouvernement sage de Charles V, provoquera une véritable renaissance dans tous les domaines.

Déjà en 1356, Charles, dauphin-régent du royaume, faisait don à Guillaume d'Harcourt du château de Livry, en Berry, « en reconnaissance des bons et louables services qu'il avoit faits au roi Jean, son père, et à luy et à cause de la perte qu'il avoit soufferte par l'*embrasement* de ses maisons en soustenant la guerre contre les Anglois en Normandie et autres provinces », probablement au cours de l'expédition que commandait le célèbre capitaine anglais Jean Chandos, lequel, d'après la tradition, aurait même pris Harcourt après un long « assiègement ».

Moins heureux fut, politiquement parlant, le chef de la famille, Jean V, qui, dans cette époque trouble, où le malheur suggère l'intrigue et brouille les perspectives, avait eu la faiblesse, en constatant la politique versatile et à courtes vues du roi Jean II, de favoriser, ainsi que son frère Philippe, une révolte populaire dans la ville de Rouen, à l'instigation du dauphin et de Charles le Mauvais, comte d'Évreux.

Le roi Jean arrive à Rouen, le 5 avril, entre par une porte de derrière au château et y tombe, à l'improviste, avec sa suite de gens d'armes, dans la salle où les conjurés étaient réunis à dîner autour du roi de Navarre.

Ses hommes s'emparent d'eux tous et les enferment dans des chambres séparées. Le roi Jean s'assoit à la table si dramatiquement désertée, se restaure pendant que Jean d'Harcourt et trois de ses compagnons, les sires de Graville, de Maubué et un certain Colinet Doublet, choisis comme boucs émissaires, reçoivent des confesseurs. Quand il a fini son repas, le roi monte à cheval et, précédant la charrette où on les a hissés, conduit incontinent lui-même les quatre malheureux à un échafaud qu'il avait préalablement donné l'ordre de dresser dans un champ, sous les murs de la ville. Là, sans autre forme de procès, il leur fait, devant lui, trancher la tête. Les corps décapités sont ignominieusement traînés et pendus par les pieds

au grand gibet de Rouen, tandis que leurs têtes sont portées au bout de lances, puis posées, au-dessus des corps, sur la traverse du gibet.

Si la justice politique est souvent trop expéditive et aveugle, elle est heureusement aussi fragile et transitoire. La roue tourne; il suffit d'attendre; encore, pour cela, faut-il vivre.

C'est ce qui manqua au pauvre Jean d'Harcourt. Son ombre doit tressaillir parfois entre ces murs au souvenir de la cérémonie solennelle de réparation qu'organisa, quelques mois après ce drame, dès janvier 1357, Charles le Mauvais, redevenu maître de Rouen.

Poitiers a eu lieu; le roi Jean, prisonnier en Angleterre, le restera jusqu'à sa mort (1364).

Le dauphin Charles gouverne en son nom... Le cadavre de Jean d'Harcourt, exhumé, va être promené dans les rues de Rouen en de pompeuses obsèques et le roi de Navarre lui-même y haranguera l'immense foule accourue et fera l'éloge des suppliciés d'hier, qu'il qualifiera de martyrs.

Mieux encore, dès le 12 décembre 1360, Jean VI, qui lui a succédé comme comte d'Harcourt, est compris, ainsi que sa mère Blanche de Ponthieu, dans le pardon collectif accordé par lettres de réhabilitation, après le traité de Brétigny, auquel il a assisté, le 8 mai, comme grand du royaume, « pour avoir pris le party de Charles, comte d'Évreux, roy de Navarre ».

Enfin, en 1374, Charles V, dont le défunt était beau-frère par sa femme, Catherine de Bourbon, épousée en 1365, accordait à Jean VI des lettres patentes « de réparation et d'honneur », proclamant formellement que la condamnation de son père a eu lieu « par précipitation et sans forme de justice ».

Son oncle Geoffroy, le maréchal anglais de la bataille de Crécy, qui était rentré dans le giron français, outré du caractère ignominieux de la mort de Jean, plus encore peut-être que du fait même de cette mort, avait regagné le parti anglais et avait péri bientôt à la bataille du Cotentin (1356).

On sait comment le règne bienfaisant de Charles V le Sage apporta à la France une paix féconde, malheureusement trop courte. Il en fut de même au sein des familles, où cette paix ramena la concorde et la prospérité.

Le comte d'Harcourt est à Reims, en 1380, au couronnement de Charles VI, avec les princes, dans l'entourage immédiat du roi, à côté des ducs d'Anjou, de Berry, de Bourgogne, de Bourbon, de Bar, de Hainaut, etc. Il assistera, au même rang, au mariage de Charles VI avec Isabeau de Bavière.

La maison d'Harcourt est alors à son apogée.

Lors de l'entrée de la nouvelle reine à Paris, il y eut un grand festin, raconté par Froissart (juin 1389). A la table du roi et d'Isabeau, il n'y avait pas d'autre homme que le roi d'Arménie, mais, pour accompagner la reine, huit grandes dames : les duchesses de Berry, de Bourgogne, de Touraine, Mesdames de Nevers, de Coucy et Mesdemoiselles Bonne de Bar et Marie d'Harcourt.

La richesse pour cette maison allait alors de pair avec le prestige. N'est-ce pas le rédacteur des *Grandes Chroniques de France* qui, vers la même époque (1409), écrit philosophiquement : « l'on void tousjours que ceux qui manient affaires ou qui tiennent grande cuisine sont bien suivis »?

Pour donner une idée de cette richesse, qui était notoire, disons que la fortune du jeune comte Jean d'Harcourt était estimée, au début du XV^e^ siècle, à plus de 400.000 écus d'or, sans compter les revenus fonciers et les redevances féodales de ses nombreuses seigneuries.

Après un débarquement anglais sur la côte normande, craignant la prise et le pillage de son château, il s'en ira avec « partie de ses thrésors »; mais, avant de quitter Harcourt, il confiera, pour les « mettre en un lieu secret », à « quelque bonhomme, lequel l'on dit oncques puis n'avoir esté

veu », ce qu'il avait de plus précieux et « montroit par magnificence », à savoir une poule (*gueline*) et douze poussins d'or plein et douze apôtres, « qui estoint semblablement de fin or ». Est-ce là ce trésor que la tradition populaire locale prétend être enfoui au pied d'un arbre du parc? Je livre le problème aux radiesthésistes de notre académie.

La chronique ajoutait que l'opulence du comte était telle qu'il avait à son service douze chevaliers, dont chacun le servait, à tour de rôle, pendant un mois, et qu'il entretenait une « chappelle de chantres et autres musiciens jouans tous instruments ».

Au xv^e^ siècle, Louis d'Harcourt, d'ailleurs bâtard, légitimé par lettres royales, du jeune Louis qui mourut célibataire à la bataille de Verneuil en 1424 et avec qui s'éteignit la branche aînée, était entré dans les ordres. Devenu patriarche de Jérusalem, il alla (1472) jusqu'à battre monnaie en Orient, ce qui, on le sait, a toujours été le privilège exclusif et suprême de toute autorité souveraine.

Avec la folie de Charles VI et les débordements de la cour d'Isabeau de Bavière, les malheurs ont recommencé en France, comme toujours, ainsi que le dit à ce propos la chronique de Monstrelet, « pour la division des François ».

Après l'assassinat de Louis d'Orléans (1407), et surtout après le désastre d'Azincourt (1415) où périt Girard d'Harcourt, connu par sa défense de Honfleur contre le duc d'York, la confusion est à son comble. Les partis d'Armagnac et de Bourgogne s'entre-déchirent et entretiennent à l'envi des bandes de routiers, de « mauvais garçons » sans foi ni loi, qui louent leurs services au plus offrant, passant ainsi souvent d'un camp à l'autre.

La famille d'Harcourt est de nouveau partagée dans ses sentiments de foi féodale.

Son chef Jean VII, né en 1370, fidèle au roi de France et au clan Armagnac, a un terrible cousin, Jacques, qui tient pour les Anglo-Bourguignons.

Le roi d'Angleterre ayant fait, en 1417, un débarquement en force à l'embouchure de la Touque, ne rencontra presque aucune défense, « obstant la guerre civile, lors plus que devant, esmeue entre les princes de France », écrit Monstrelet.

Jean, « ne se sentant pas en sûreté au chasteau d'Harcourt », suivant le même chroniqueur, dont la remarque semble indiquer que les traces du siège antérieur n'avaient pas été encore suffisamment effacées, se retira en son château d'Aumale.

Mais, hélas! il y sera victime d'une indigne trahison de la part de son cousin Jacques.

Celui-ci est vraiment le type de ces cadets, aventuriers sans scrupule, qui devenaient capitaines de routiers, au grand dam du pays, mélange d'héroïsme et de banditisme, sans crainte comme sans aveu.

Il apprend que son cousin réside à Aumale. Il vient s'y présenter avec une petite escorte, à l'allure pacifique, et demande à être reçu en parent et ami. Pendant qu'on fête en famille autour d'une table plantureuse cet heureux rapprochement, Jacques met tout à coup la main sur l'épaule de Jean en lui déclarant qu'il le fait prisonnier au nom du roi d'Angleterre, tandis que ses gens armés occupent les issues. Jacques et son frère Christophe emmènent leur cousin prisonnier au château du Crotoy, dont ils étaient capitaines pour le compte des Anglais.

Décidément les bons repas n'ont guère porté chance aux titulaires du comté d'Harcourt!

Pendant ce temps, le château où nous sommes, délaissé par son maître et vidé de ses trésors mobiliers, restés depuis introuvables, tombait aux mains de l'Anglais.

Après avoir fait par traîtrise son cousin prisonnier, Jacques avait poursuivi ses aventures dont l'histoire n'a pas retenu tout le détail. Elle nous le montre en 1418, assistant à cheval, impuissant et gêné, avec un

camarade, au massacre par les communes de Paris des chefs du parti d'Armagnac, au nombre de 1.600 environ, qui avaient été emprisonnés. Parmi eux étaient le comte d'Armagnac, connétable de France, lui-même, maître Henry de Marle, chancelier du Roi, cinq évêques, etc.

Nos deux capitaines, du haut de leur monture, étaient bien « esmerveillez, comme dit notre chroniqueur, de voir telle derrusion, mais rien n'osoint dire, fors : « Mes enfans, vous faites bien! »

Le courage civique ne va décidément pas toujours de pair avec le courage militaire. L'anarchie morale gagne vite un pays où vient à manquer l'autorité de l'État.

Pour en finir avec Jacques, trois ans plus tard, en 1421, le désordre ambiant, peut-être aussi le besoin de nourrir ses soudards, lui fera commettre une grosse imprudence : il pillera dans le port d'Étaples un bateau anglais chargé de blé. Le voilà désormais poursuivi par ses propres amis et assiégé dans Saint-Riquier par le duc de Bourgogne. Sa bande est battue dans une sortie par le sire de Cornouaille et lui-même ne doit son salut qu'à la vitesse exceptionnelle de son cheval. Pour comble de malheur ou plutôt par un juste retour de la justice immanente, il se voit confisquer, en 1422, ses seigneuries de Montgomery et de Noyelles-sur-Mer par le duc de Bedford, régent du roi Henry VI d'Angleterre, « en indignation de ce qu'il avoit tenu le party de la couronne de France ».

Ceci le ramène à Charles VII, au profit de qui il voudrait renouveler le coup d'audacieuse traîtrise qui lui a si bien réussi au château d'Aumale.

Le comte de Parthenay, son neveu, qui est du côté anglo-bourguignon, habite le fort château de ce nom, en Poitou. Jacques l'y va voir et, tout en causant amicalement avec lui, lui met la main à l'épaule en le déclarant prisonnier au nom du roi. Cette fois, il s'agit du roi de France.

L'autre proteste et mène grand bruit. Le pont-levis n'a pas été relevé; des habitants accourent à l'aide de leur seigneur et, dans la bagarre, Jacques est tué. Conclusion morale, somme toute, d'une existence qui fut singulièrement immorale, mais bien représentative du trouble qui régnait alors dans les esprits et dans les consciences.

Regagnons, après cette digression que vous voudrez bien, je l'espère, me pardonner pour sa caractéristique saveur, notre château d'Harcourt, occupé par les Anglais depuis 1417.

Il le resta « jusques à ce que fortune montrast son doux visage au Roy de France, Charles septiesme, lequel iceux Anglois expulsa et mist hors du duché de Normandie ».

Ce doux visage de fortune avait été celui de Jehanne d'Arc, que précisément un membre de la famille d'Harcourt, Christophe, évêque de Chartres, avait accueillie à Loches, quand la Pucelle y vint trouver Charles VII dont ce prélat était le confesseur.

C'est le comte de Nevers qui vint mettre le siège, en 1449, devant le château d'Harcourt qualifié par les *Grandes Chroniques de France*, imprimées en 1493, de « très beau et très fort » et que défendait un chevalier anglais, Richard Froqueval, avec une garnison de 140 hommes.

Le brillant Dunois, le dévoué compagnon d'armes de Jeanne la Pucelle, qui, devenu veuf, épousa Marie d'Harcourt, dirigeait l'attaque. Elle dura quinze jours. Dès le début, les Français auraient eu un homme tué d'un coup de la coulevrine placée sur la porte de la bassecour « qui estoit moult grande et fort belle ». Ils ripostèrent à coups de canon et tuèrent un Anglais. Froqueval, voyant que leur artillerie perçait facilement ses murs, préféra faire un arrangement. Comme il avait l'espoir d'un secours anglais, il fit admettre qu'il se rendrait au bout de quinze jours s'il n'était pas secouru. Or, la présence à Louviers de l'armée française ayant à sa tête Charles VII en personne rendit vain son espoir. Le 15 septembre, il se rendit donc à composition : la garnison « sortit les armes hautes, ses biens et bagues sauves »; Froqueval fut pendu..., mais seulement en effigie peinte, à l'une des portes de Louviers.

***

Ici finit l'histoire héroïque de notre château.

Avec elle va bientôt se terminer aussi l'histoire de la branche aînée des Harcourt, dont la maison tombe en quenouille après la mort de Jean VII[e] du nom et IV[e] comte d'Harcourt, à 82 ans, le 18 mars 1452, en la ville de Châtellerault, dont il était aussi vicomte et où il désira être inhumé.

Il n'avait eu qu'un fils, jeune homme plein de promesses, Louis, comte d'Aumale, que ses exploits militaires avaient déjà gratifié du surnom de « mal des Anglais ». Louis fut tué à la journée de Verneuil, en 1424, avec un certain nombre d'autres chevaliers français qui, battus sous les murs de la ville, assiégée par les Anglais, au cours d'une sortie, trouvèrent derrière eux les ponts-levis relevés quand ils voulurent y rentrer et se firent massacrer dans les fossés par le feu à bout portant de l'ennemi en tentant d'escalader le mur d'enceinte.

La douleur du père fut affreuse. Un fils chéri et glorieux, sa maison, sa race, tout l'espoir de son nom, d'un coup disparaissaient. « Pitié estoit, dit un chroniqueur, du marrissement et courroux qu'il demenoit, criant, bruiant, se désolant, que bien dur cœur auroit qui, ce verroit, ne seroit remply de pleurs et larmes, car n'ayant autre hoir de ligne masculine, ce luy donnoit cause de marrissement. Et luy dura fort longuement, qu'à peine fut appaisé. Aussi en menèrent grand deuil ses parents et amis, subjets et autres gens du Royaume de France car il fut moult plaint d'un chacun, car il estoit preux et hardy... pour ce aussi semblablement qu'il estoit en l'age de jeunesse et qu'il n'avoit esté marié, par sa mort défailloit la noble lignée de Harcourt... »

Il n'avait pas été marié, c'est vrai; mais il laissait un fils naturel, ce bâtard légitimé dont je vous ai parlé, qui fut successivement évêque de Bayeux, archevêque de Narbonne et patriarche de Jérusalem. Son grand-père avait reporté sur lui toute l'affection qu'il avait eue pour le défunt. Mais il était dit que le vieillard n'aurait que des chagrins avant de mourir.

Il lui restait deux filles : Marie et Jeanne. Marie, l'aînée, avait épousé en 1417 Antoine de Lorraine, comte de Vaudémont, et Jeanne, Jean, sire de Rieux, en Bretagne.

On ne sait pourquoi, Jean d'Harcourt désirait que sa seigneurie d'Harcourt, emportant le nom et les armes, passât à sa fille cadette plutôt qu'à l'aînée, c'est-à-dire à la maison de Rieux plutôt qu'à celle de Lorraine. Marie, dans cette combinaison, aurait eu toutes ses autres terres : Aumale, Châtellerault, Arscot en Brabant, etc.

Dans une réunion de famille, qu'il avait provoquée, il exposa son désir à ses deux filles. Jeanne et son mari acceptèrent, mais Marie ne voulut pas démordre de sa prérogative d'aînesse : elle entendait garder plus tard Harcourt pour la maison de Lorraine. Elle n'acquiesçait pas non plus à la donation de la terre de Quatremares que son père songeait à faire au jeune bâtard de Louis.

Les Rieux, au contraire, y consentaient.

Jean de Rieux était un grand et sympathique personnage. Il avait en Bretagne une situation comparable à celle du comte d'Harcourt en Normandie.

Maréchal de Bretagne, il fut le gouverneur de la frêle petite duchesse Anne, âgée de 12 ans quand son père François II mourut. Il restera tout dévoué, sans la moindre défaillance, à celle qu'il considérait comme sa seule souveraine légitime. Il l'avait déjà soutenue du vivant de son père, à la demande de sa mère, qui était venue se jeter à ses genoux, le suppliant de défendre la fillette, qu'elle lui présentait, contre les intentions du duc, son mari. François II aurait voulu, paraît-il, que sa succession allât à son bâtard, François d'Avaugour, « qu'il avait eu de quelque jeune dame » et que la chronique qualifie, au demeurant, d' « homme saige, de toutes bonnes vertus remply ».

Un homme de la trempe de Rieux n'était pas enclin à pousser sa femme à la désunion familiale. Il ne fit rien pour empêcher la seigneurie d'Harcourt, qui tombait en quenouille, d'échoir à la maison de Lorraine.

Jean d'Harcourt, en revanche, ulcéré de cette opposition de Marie, semble s'être de plus en plus, en ses dernières années, rapproché de son petit-fils naturel. Au lieu du domaine secondaire de Quatremares qu'il avait pensé lui attribuer, c'est tout le produit de la vente faite par lui, en 1440, à Charles d'Anjou, comte du Maine, de la grande et belle vicomté de Châtellerault, qu'il lui donnera en argent liquide.

A partir de 1452, la seigneurie d'Harcourt est donc devenue une branche de la puissante maison de Lorraine. Au moment de la Révolution, après avoir, en 1700, été érigée en duché, elle appartenait à la famille de Noailles-Poix, par suite d'une alliance entre celle-ci et la famille de Guise-Lorraine.

***

Je borne ici ces quelques observations historiques, qui vous paraîtront certainement sentir un peu trop la poussière des archives : ce n'est, au demeurant, qu'une simple vue à vol d'oiseau, de caractère surtout anecdotique ou impressionniste.

Il est temps de vous rendre enfin à la magie du printemps, si bien orchestrée dans nos bois savamment conduits, témoins passés et futurs, toujours impassibles comme la nature elle-même, de tant d'événements, petits ou grands, publics ou privés, fruits de l'éternelle inquiétude humaine.

En le faisant plus tôt, je me serais mieux conformé à la haute et virile devise traditionnelle, trop peu connue, de la maison d'Harcourt, qui, sous ses armes (*de gueules à deux fasces d'or*), surmontées d'un casque sommé d'un paon à la queue étalée, inscrivait sur un phylactère :

GESTA VERBIS PRÆVENIENT

Les actes doivent devancer les paroles

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

Quelques très brèves notes historiques ont été jointes, en 1828, au rapport présenté à la *Société royale et centrale d'Agriculture* par M. Héricart de Thury au nom de la Commission qui avait été chargée d'aller reconnaître le domaine d'Harcourt légué, l'année précédente, à la Société par l'un de ses membres, le sylviculteur Louis-Gervais Delamarre (voir *Mémoires* de la Société, 1828, t. I, p. 60-123, avec 1 plan et 2 vues en lithogr.).

En 1880, Heuzé y ajouta certains détails (voir *Bulletin* de la Société, séance du 5 mai 1880, p. 382-385).

En 1896, Bouquet de La Grye, le forestier Gurnaud et Levasseur firent successivement un rapport sur le domaine. Ils ajoutaient peu de choses aux données historiques précédentes dont la précision, d'ailleurs, reste parfois à vérifier sur documents (voir *Mémoires* de la Société, 1896, p. 153-199).

LE DOMAINE D'HARCOURT

Vicissitudes passées, état présent, perspectives d'avenir

M. Guinier. — Dans des communications antérieures (1), j'ai eu l'occasion d'exposer l'historique du domaine d'Harcourt, les fluctuations survenues dans la manière dont il a été compris et utilisé depuis que l'Académie en a pris possession, en 1828, de dire ce qu'il est actuellement et comment il convenait d'envisager désormais sa gestion.

Le domaine d'Harcourt, — il faut bien le rappeler, — est avant tout l'œuvre de Delamarre qui, au début du XIX^e^ siècle, en une période d'indifférence assez générale à l'égard des questions forestières, a eu le mérite de se faire l'apôtre de la mise en valeur des terres par le boisement et d'une méthodique gestion des forêts. Il a prêché par l'exemple et, au prix d'essais plus ou moins heureux, a réussi à restaurer ou a créer à Harcourt des boisements prospères et productifs. Désireux de faire bénéficier les générations futures de ses efforts, Delamarre a légué son domaine à la Société royale et centrale d'Agriculture en exprimant le vœu que les forêts qu'il avait améliorées ou créées soient traitées en sorte « que la chose puisse servir, sinon d'exemple, du moins de preuve, de témoignage et de démonstration matérielle des immenses productions que l'on peut obtenir de la culture et de l'administration des bois ».

Après la prise de possession du domaine, en 1828, le vœu de Delamarre fut exactement observé. Tout en assurant l'exploitation rationnelle de la forêt et la continuation des plantations de pins, les membres de la compagnie plus spécialement chargés de la gestion, André-François Michaux, de 1830 à 1848, puis Pépin, jusqu'en 1875, firent du domaine un remarquable centre d'expérimentation pour la culture des essences exotiques. Un arboretum fut créé où furent plantées des essences alors récemment introduites en Europe; en même temps, des plantations de ces essences étaient faites en forêt, dans le but, a écrit Michaux, « d'apprécier leur mode de croissance, leur rusticité, et, par suite, leur importance forestière ». Michaux se montrait ainsi un précurseur en matière d'utilisation forestière des essences exotiques. Le domaine acquérait donc, à une époque où pareil souci était peu commun, un exceptionnel intérêt. Grâce à Michaux et à Pépin, l'arboretum d'Harcourt offre des exemplaires centenaires d'arbres exotiques.

Mais à cette période de soins attentifs succéda, à partir de 1876, une phase de délaissement qui ne fut interrompue qu'en 1902, lorsque Maurice de Vilmorin entreprit l'étude des plantations, dont il a laissé un inventaire détaillé, et compléta heureusement l'arboretum. Mais, à partir de 1911, c'est l'abandon presque complet de l'œuvre entreprise; l'ignorance ou la négligence du régisseur et du garde sont cause de la disparition ou du dépérissement d'essences intéressantes.

Pour l'exploitation de la forêt on observe aussi de fâcheuses fluctuations. Après une longue période durant laquelle a été appliqué le traitement en taillis, avec les modalités en usage dans la région, Bouquet de La Grye fit adopter, en 1887, le principe d'un acheminement vers le traitement en futaie et, sur ses conseils, on fit appel à un forestier aux conceptions originales, Gurnaud, qui proposa un traitement basé sur la

(1) *C. R. de l'Ac. d'Agr.*, 1948, pp. 28-37.
C. R. de l'Ac. d'Agr., 1951, pp. 334-338.

méthode dite « du contrôle » dont il a été le promoteur. C'était la première application de cette méthode à des peuplements feuillus; le domaine d'Harcourt acquérait encore, de ce fait, un caractère expérimental. Mais, malgré des résultats encourageants, l'aménagement établi par Gurnaud fut abandonné et, à partir de 1907, sous l'impulsion de Rivet qui n'acceptait pas les méthodes de Gurnaud, on adopta une méthode d'une extrême prudence, en réduisant les exploitations à l'enlèvement des arbres dépérissants et au dégagement des sujets d'avenir. Plus tard la prudence s'exagère encore et on en arrive à laisser les peuplements vieillir en ne pratiquant que des interventions exceptionnelles. Ce système, très discutable, exigeait du moins d'être appliqué par des techniciens expérimentés. Or on s'en remettait entièrement au régisseur et, après sa mort survenue en 1928, à un garde peu actif. Les exploitations étaient faites au hasard; en fait la forêt était abandonnée à elle-même.

En 1942, du fait de la cessation des plantations nouvelles, du non-entretien des plantations existantes, du renoncement aux exploitations régulières, de la complète négligence du garde, le domaine d'Harcourt était en très mauvais état : on pouvait se rendre compte, en le parcourant de ce que peut devenir une forêt laissée sans soins, avec des arbres dépérissants, d'autres de forme défectueuse, des massifs trop denses où les arbres s'accroissaient trop lentement et sous lesquels aucun jeune sujet ne pouvait se développer, des allées encombrées de broussailles. Dans l'arboretum envahi par les ronces, des arbres d'essences rares étaient morts, d'autres en mauvais état de végétation. Techniquement le spectacle était déplorable; du point de vue économique, il y avait une sérieuse perte de revenu.

Il n'est pas superflu d'ajouter que Delamarre avait légué un domaine d'une étendue de 315 hectares et que diverses acquisitions réalisées en 1855, 1876 et 1890, grâce notamment à l'investissement d'excédents de recettes fournies par l'exploitation de vieux massifs de pins plantés par Delamarre, en avaient porté la superficie à 448 hectares. A partir de 1895 et surtout en 1910, des aliénations portant sur d'importantes surfaces furent réalisées et, en 1914, le domaine se trouvait réduit à ce qu'il est actuellement : 122 hectares, dont 97 hectares boisés. On ne peut que déplorer, du point de vue scientifique comme du point de vue des intérêts matériels de l'Académie, la décision prise par certains de nos prédécesseurs. Il est quelque peu paradoxal qu'une compagnie, dont l'unique raison d'être est l'agriculture sous ses divers aspects, se désintéresse d'une propriété terrienne pour acquérir des valeurs mobilières à revenu fixe. Au surplus, malgré l'entière liberté expressément laissée par Delamarre à la société qu'il instituait légataire, n'a-t-il pas formulé le vœu que « durant des siècles son domaine resterait dans les mêmes mains, qui toujours le consacreraient à l'utilité publique ».

En 1942, le domaine d'Harcourt a été repris en mains avec l'aide d'un régisseur et d'un garde. La première préoccupation a été de remettre, autant que possible, en état le massif forestier en complet désordre et de sauver les essences exotiques rassemblées dans l'arboretum ou disséminées en forêt. Profitant de ce que, durant la période de guerre, le bois de chauffage était recherché, toute la surface a été parcourue en quatre années. Le taillis, âgé en général de 25 à 40 ans, a été exploité en réservant les brins d'avenir; dans la futaie n'ont été enlevés que les arbres morts, dépérissants ou nettement gênants pour des sujets de valeur. Il a été procédé, en somme, à un nettoyage de la forêt.

A partir de 1947, on a pu reprendre des exploitations méthodiques. Observant, dans ses grandes lignes, l'aménagement autrefois établi par Gurnaud, on parcourt chaque année un des 9 coupons de la forêt, d'une étendue moyenne d'une dizaine d'hectares. En ce qui concerne le mode de traitement, on doit largement tenir compte de l'irrégularité de la forêt,

des variations considérables qui se présentent d'un point à un autre, principalement suivant la nature du sol. Le sol a d'ailleurs fait l'objet d'une étude pédologique détaillée par MM. Aubert et Duchaufour (1), étude qui fournit des indications précieuses sur le traitement à appliquer. Ici, reposant sur l'argile à silex, c'est un sol plus ou moins podzolisé, judicieusement boisé en Pin sylvestre; ailleurs, dérivant du limon des plateaux, c'est un excellent sol brun forestier portant de belles futaies de chêne et hêtre. Nombreux sont les cas intermédiaires où, sur un sol brun plus ou moins lessivé, les peuplements feuillus sont plus ou moins prospères. Un peu partout, de manière souvent imprévue, des essences exotiques variées s'intercalent dans le peuplement. Cette diversité rend nécessaire une grande souplesse dans les modalités de traitement de la forêt, ainsi que l'a bien fait remarquer Pardé, en 1938, dans un rapport fait à l'occasion d'une visite du domaine où il dénonce les fâcheuses conséquences de l'état d'abandon de la forêt. De manière générale, le mode de traitement adopté en principe pour les peuplements où dominent les feuillus est la futaie jardinée par bouquets. C'est vers l'obtention de peuplements où se mêlent des arbres d'âge varié épars ou mieux juxtaposés en bouquets plus ou moins étendus que l'on cherche à s'acheminer. Un comptage, effectué au printemps de 1947, a fourni des indications sur le volume des arbres sur pied et permet de prévoir approximativement le volume chaque année réalisable.

En même temps que s'organisait un traitement rationnel de la forêt, on s'est préoccupé de poursuivre l'introduction d'essences exotiques variées, en reprenant la tradition interrompue depuis une quarantaine d'années. Dans l'arboretum on a planté de jeunes sujets de diverses essences déjà représentées, en vue du remplacement d'arbres âgés qui, fatalement, dépérissent dans un certain délai. On a planté aussi un certain nombre d'espèces plus récemment introduites dans les cultures. En forêt des plantations ont été réalisées soit le long des allées, soit par pieds épars dans les peuplements, soit, de préférence, par petits placeaux en des emplacements convenablement choisis. Les essences ainsi plantées sont soit des espèces, telles le Sapin de Douglas, le Thuya géant, les Mélèzes, certains sapins méditerranéens, le Cryptoméria du Japon, le Chêne rouge, dont l'expérience a montré, dans le domaine même, la bonne réussite et l'intérêt forestier, soit des espèces encore peu représentées mais dont l'intérêt est bien établi comme le Sapin de Vancouver ou l'Epicéa de Sitka. Dans un but de propagande et d'instruction du public, il a été procédé à l'étiquetage des arbres les plus remarquables dans l'arboretum, aux abords du château et, çà et là, en forêt. Les jeunes sujets nécessaires pour les plantations sont soit élevés à partir de graines récoltées dans le domaine, soit acquis dans le commerce ou donnés par l'École des Eaux et Forêts. Une pépinière a été établie dans le potager.

Mention doit être faite des travaux d'entretien et des améliorations du château, objet de la constante sollicitude de notre dévoué trésorier perpétuel. On l'a écrit, — et il faut le reconnaître, — ce vieux château historique, vaste et en médiocre état, constitue une charge sérieuse. Récemment on a dû entièrement refaire le plancher de la grande salle du premier étage, dont le solivage s'effondrait. Mais, grâce à des aménagements ingénieux et peu coûteux, le château permet le séjour des membres de l'Académie s'occupant du domaine et il est possible d'y organiser des réunions. D'ailleurs la tradition de « simplicité monacale » jadis évoquée par Bouquet de La Grye a été respectée.

Précédemment, en exposant la situation du domaine d'Harcourt et les problèmes posés à son sujet, j'ai insisté sur plusieurs circonstances de nature à compliquer la gestion ou à inspirer des inquiétudes pour l'avenir.

(1) *C. R. de l'Ac. d'Agr.*, 1946, pp. 721-727.

C'est d'abord la question des dégâts des lapins qui, rongeant les jeunes sujets issus de semis, rendaient pratiquement impossible la régénération naturelle de la forêt et qui détruisaient les plantations. De là la lourde sujétion de protéger toute plantation par des grillages et d'établir des enclos grillagés là où on veut voir se développer des semis naturels. La question des lapins paraît résolue du fait de l'épidémie de myxomatose et on est vraiment surpris des brusques changements survenus depuis la récente disparition des rongeurs. Evidemment, il y a des individus résistants à la maladie : vraisemblablement ils feront souche; mais on peut espérer que l'équilibre biologique rompu au bénéfice trop exclusif du lapin se rétablira dans des conditions plus acceptables pour la végétation forestière.

Un inconvénient sérieux pour la gestion rationnelle et le rendement de la forêt est le manque d'une gradation normale d'âges parmi les arbres : il y a des arbres âgés, d'autres d'âge moyen; les jeunes arbres sont rares et les semis font pratiquement défaut. C'est la conséquence des négligences et des erreurs techniques qui ont caractérisé la gestion antérieure du domaine : maintien à l'état trop serré, faute d'exploitation rationnelle, des massifs sous lesquels ne pouvaient se développer les semis. A cela s'est ajoutée l'action destructive du lapin. Il en résulte que, si actuellement on trouve aisément des arbres culturalement et économiquement exploitables, il n'en sera plus de même dans quelques années. Les vieux arbres disparus, la forêt sera appauvrie et il faudra du temps, en supposant la régénération assurée, pour que les jeunes arbres deviennent à leur tour exploitables. Cela impose de la prudence dans la marque des coupes afin de maintenir le plus longtemps possible une production assez soutenue de la forêt. On s'efforce aussi de remédier à cet inconvénient par la plantation d'essences résineuses à croissances rapide qui pourront fournir des produits utiles à un âge peu avancé.

Le principal sujet d'inquiétude à propos du domaine d'Harcourt, — je l'ai exprimé à plusieurs reprises, — dérive de la constatation des fluctuations qui se sont produites dans la gestion du domaine : alternatives de phases de gestion active et rationnelle et de périodes de négligence et d'erreurs techniques. Il faut voir les hommes tels qu'ils sont et envisager les événements tels qu'ils peuvent être. Ce qui s'est passé jadis ne peut-il pas se produire à nouveau, au détriment des intérêts de l'Académie et au mépris des volontés du donateur? C'est pourquoi je concluais précédemment à la pressante nécessité de rechercher un moyen d'assurer au domaine d'Harcourt un mode de gestion assurant la technicité et la continuité de méthodes indispensables en matière forestière.

Une circonstance est intervenue qui a permis une heureuse solution du problème soulevé. Le nouveau code forestier, publié le 30 octobre 1952, stipule, dans son article premier, que sont soumis au régime forestier, non seulement, comme le prescrivait le code de 1827, les bois et forêts appartenant à l'État, aux communes et aux établissements publics, mais aussi ceux appartenant à des établissements reconnus d'utilité publique. C'est là précisément le cas de l'Académie d'Agriculture, reconnue d'utilité publique par décret du 23 août 1878. Ainsi l'Académie a eu la possibilité et, mieux, l'obligation de confier à l'administration des Eaux et Forêts, la gestion du domaine d'Harcourt. Après avis favorable donné par l'Académie au cours d'un comité secret tenu à l'issue de la séance du 26 mars 1952, un Arrêté du 30 décembre 1952 a décidé la soumission au régime forestier de la forêt et de l'arboretum. Mais, étant donné le caractère très spécial de la forêt, étant donné aussi les usages anciennement établis en ce qui concerne la vente de certains produits, des modalités étaient à envisager pour une gestion qui ne pouvait être assurée dans les conditions habituelles. Une convention du 30 janvier 1953 a précisé ces modalités.

La gestion administrative, comprenant essentiellement la surveillance de la forêt et la vente des produits, est assurée par le personnel

local des Eaux et Forêts. Le garde, salarié de l'Académie, conserve ses fonctions qu'il exerce sous le contrôle du chef de district et de l'ingénieur des Eaux et Forêts. Afin d'obtenir tout le soin voulu dans les exploitations, d'éviter le plus possible, au moment de l'abattage, des dégâts particulièrement regrettables dans des peuplements comportant des essences rares, les exploitations sont faites en régie par les soins de l'Académie. Les bois d'œuvre façonnés sont vendus en adjudication publique; en cas d'égalité d'offres, la priorité est donnée aux artisans d'Harcourt qui, de temps lointain, se sont approvisionnés dans le domaine. Au contraire, afin d'assurer, conformément à de vieux usages, l'approvisionnement des habitants du pays, le bois de feu est délivré par petits lots aux intéressés.

La gestion technique est confiée à la Station de Recherches et Expériences forestières, annexée à l'École nationale des Eaux et Forêts, qui a dans ses attributions la gestion de toutes les forêts expérimentales et des arboretums du territoire. A cet organisme revient le soin de l'aménagement de la forêt, de la marque des coupes, des plantations et de l'entretien de l'arboretum. Un contact étroit étant établi avec le membre de l'Académie antérieurement chargé de la gestion, la continuité de vues est assurée. Une étude d'ensemble de la forêt, avec indication des méthodes à adopter et des directives à observer doit être rédigée en commun.

Ainsi s'est ouverte une ère nouvelle pour le domaine d'Harcourt. La gestion en étant confiée de manière permanente à des techniciens particulièrement qualifiés, sans intervention nécessaire de membres de l'Académie, les défaillances ne sont plus à craindre. Le domaine revêt vraiment le caractère que lui souhaitait Delamarre : un champ d'expériences d'où on peut tirer des enseignements précieux pour le traitement et l'enrichissement des forêts de Normandie. Parallèlement d'ailleurs, du point de vue économique, une gestion méthodique est de nature à fournir à l'Académie, avec toute la régularité possible, le maximum de revenus.

Imprimé par l'Imprimerie Alençonnaise, Maison Poulet-Malassis, Alençon (Orne).
C. P. P. P. 23579. — Dépôt légal 1954 (3e trimestre). — N° d'ordre : 3.343

***

Les communications faites à chaque réunion et les observations auxquelles elles donnent lieu sont publiées dans les *Comptes Rendus des séances de l'Académie d'Agriculture* qui paraissent deux fois par mois, sauf en août et en septembre, et forment, chaque année, un volume de 700 à 800 pages.

Organe entièrement désintéressé, ayant toujours refusé d'insérer une publicité de quelque nature qu'elle soit, les *Comptes Rendus de l'Académie d'Agriculture de France* présentent au point de vue scientifique une haute tenue qui les place au rang des publications similaires de l'Académie des Sciences, de l'Académie de Médecine et de l'Académie Vétérinaire. Ce bulletin, qui a toujours trouvé auprès des élites scientifiques françaises et étrangères l'accueil le plus favorable, est indispensable à tous ceux qui désirent se tenir au courant de l'évolution des recherches agronomiques en France ainsi que des techniques nouvelles appliquées en agriculture.

Reconnue d'utilité publique, l'Académie est habilitée à recevoir des dons et des legs avec ou sans affectation spéciale ; les libéralités ainsi faites ont permis la fondation de nombreux Prix destinés à récompenser des recherches ou des essais portant sur toutes les branches de l'Agriculture Française.

***

Les prix et conditions d'abonnement pour l'année 1954 sont les suivants :

	France et Union Française	*Étranger*
	—	—
Abonnement annuel	1.200 fr.	1.500 fr.
Numéro au-dessous de 50 pages . . .	100 »	140 »
Numéro de 50 pages et plus	125 »	180 »

Les abonnements partent du 1er janvier de chaque année et peuvent être souscrits au siège de l'Académie d'Agriculture de France : 18, rue de Bellechasse, Paris (7e), avec paiement par chèque sur Paris, ou de préférence par virement ou envoi postal : C. C. P. 3829-19 Paris.

Les collections des années précédentes sont en vente, sauf épuisement, au prix de 1.700 fr. la collection reliée et de 1.300 fr. en fascicules séparés.

N° 11

SÉANCE TENUE LE 2 JUIN 1954

au château d'Harcourt

M. Roger Grand, *président.* — Historique du domaine et de la famille d'Harcourt 421

M. Ph. Guinier. — Le domaine d'Harcourt : vicissitudes passées, état présent, perspectives d'avenir 435

Le Gérant : BERNARD GRISARD.

Imprimé par l'Imprimerie Alençonnaise, Maison Poulet-Malassis, Alençon (Orne), France
C. P. P. P. : 23.579 N° 11. — 8-54. — 3.343